

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

**TITRE : Stratégie de la façade maritime Manche Est – Mer du Nord.
Avis du SYMPAC**

Mesdames, Messieurs,

La France s'est engagée dans une politique maritime dont l'objectif est de prendre en compte simultanément la préservation du milieu marin, patrimoine commun de la nation, et le développement économique des activités maritimes et littorales, en favorisant une gestion intégrée entre la terre et la mer.

Ainsi, les services de l'Etat ont élaboré une stratégie de la façade maritime Manche Est – Mer du Nord, qui met en œuvre une démarche de planification spatiale maritime et un plan d'actions pour le milieu marin, en vue de restaurer leur bon état écologique.

Par courrier en date du 4 mars 2019, Monsieur le Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord et Madame la Préfète de la région Normandie sollicitent l'avis du SYMPAC, conformément à l'article R 219-1-10 du Code de l'Environnement, sur ce dossier qui, à ce stade de la procédure, comprend :

- la situation de l'existant,
- les objectifs stratégiques, avec leurs indicateurs.

En 2020, le document sera complété par un plan d'actions et les modalités de leur évaluation.

Le document dresse un état des lieux et identifie les enjeux de la façade Manche Est – Mer du Nord, qui présente 1022 kilomètres de côtes, (15 % du littoral métropolitain), soit 7 départements, 252 communes, que ce soit en termes économiques ou environnementaux. Puis il expose la vision pour la façade Manche Est – Mer du Nord à l'horizon 2030 : la façade s'affiche comme une porte de l'Europe, qui se développe, tout en assurant la protection de l'environnement marin et le bon état écologique des milieux.

Une carte des vocations fixe pour le détroit du Pas-de-Calais une performance de la navigation maritime, le maintien de l'activité de pêche, le potentiel aquacole ainsi que de granulats marins, tout en permettant l'accueil des activités touristiques grandissantes, la préservation des corridors migratoires et des habitats remarquables.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'émettre un avis favorable au projet de stratégie de la façade maritime Manche Est – Mer du Nord.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 4 avril 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 3 avril 2019

Le Président du SyMPaC

Emmanuel AGIUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS





COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2019

Le vingt-neuf mars de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaients présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Gérard GRENAT, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Philippe MIGNONET, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Jean-André DELACRE, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaients excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET (pouvoir Mme MULOT-FRISCOURT), MM. Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Fabrice MARTIN, Pascal PESTRE (pouvoir Mme DUCLOY), Henri-Christian SEREDNICKI (pouvoir Mr LEGRAND) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND (pouvoir Mr DELACRE), Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Julien RENAULT, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Jean-Luc MAROT, Marc MEDINE (pouvoir Mr LE GALL), Fabrice PONTHEU, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaients Absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**)